



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU  
☎ : 04.84.35.42.68  
N° 150-2009-PPRT/5

Marseille le, 26 octobre 2015

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES (PPRT)**

**Société BUTAGAZ  
à ROGNAC**

Par arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 26 octobre 2015, il a été prescrit une quatrième prolongation du délai, soit jusqu'au 30 juin 2016, pour approuver le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), de la société BUTAGAZ exploitant un centre d'emplissage et de conditionnement de GPL RN 113 à Rognac.

Cet arrêté peut être consulté à :

la Mairie de ROGNAC 21, avenue du Général de Gaulle 13340 ROGNAC

la Mairie de VITROLLES Place de l'Hôtel de Ville 13127 Vitrolles

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix Hôtel de BOADES 13100 AIX-EN-PROVENCE

l'Agglopôle Provence 197 rue du Pavillon BP 274 13670 SALON DE PROVENCE

la Préfecture des Bouches-du-Rhône Direction des Collectivités Locales  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux  
- 4<sup>ème</sup> étage-bureau 419 Place Félix Baret 13006 MARSEILLE

Marseille le 26 octobre 2015

POUR LE PRÉFET  
Le chef de Bureau  
Gilles BERTOTHY